



Crèche Collective **Jean Bernard** : 01.69.90.04.73 (près de la poste)
Multi accueil **la Ribambelle** : 01.69.90.63.40 (proche Centre Cial Bel Air)

FICHE DE PRE INSCRIPTION

Les structures d'accueil sont fermées 1 semaine en fin d'année et 3 semaines en été

La famille

Madame : Nom Prénom
Monsieur : Nom Prénom
Demeurant :
Tél : E-mail Portables

Enfant : Nom Prénom
Né le lieu de naissance **extrait de naissance produit le**
Mode de garde actuel
Ou Date prévisionnel de la naissance

Date de placement

Nombre d'enfants à charge
dont enfant(s) en garde dans une de nos structures

Situation des parents : Mariés : Vie maritale : Célibataire : Autre :

PERE

Profession Employeur
Lieu de travail

MERE

Profession Employeur
Lieu de travail

BESOIN D'ACCUEIL :

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		TOTAL
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	

Total hebdomadaire heures
Soit Heures/jour sur Jours/semaine
Nombre de jours de congés annuels Jours (en dehors des jours de fermeture annuelle des structures).
Nombre d'heures annuelles de réservation Heures
Nombre de semaines de réservation Semaines.

RESSOURCES MENSUELLES DES PARENTS PRISES EN COMPTE :

Ensemble des ressources annuelles nettes fiscales (Hors prestations familiales et aides au logement)	€
Autres revenus salariés	€
Pensions alimentaires perçues	€
OU	
Autres ressources de substitution à prendre en compte. (RSA – AAH – complément libre choix d'activité PAJE – etc.)	€
TOTAL	€

Réservé à l'administration

PIECES A FOURNIR

- Dernier avis d'imposition du foyer
- Quittance de loyer ou EDF datée de moins de 3 mois
- Photocopie de la notification de droit aux prestations CAF ou autres régimes
- Acte de naissance ou à défaut une photocopie du livret de famille lorsque l'enfant est né.

A LA NAISSANCE DE L'ENFANT

La Pré Inscription devra faire l'objet d'une CONFIRMATION de demande de place en précisant la date officielle de la naissance en fournissant un extrait d'acte de naissance, et en précisant la date exacte du placement, dans un délai d'un mois après la naissance de l'enfant.

En cas de non confirmation écrite, la demande de pré inscription sera reconsidérée.

De même tout changement au dossier de pré inscription doit être également notifié dans un délai d'un mois après la date de naissance de l'enfant.

La Commission d'admission pourra revoir sa décision en cas de changement de situation non signalé (emploi, besoin de garde ...etc.)

Fait à Mennecey, le

Signature des parents

Signature de la Directrice

Service petite enfance

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à compléter le dossier administratif de votre enfant dans le cadre des structures petite enfance. Les destinataires des données sont les services de la mairie de Mennecey, TECHNOCARTE (logiciel de gestion informatique), le Conseil départemental (service de la Protection Maternelle et Infantile). Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Monsieur le Maire, à l'attention du Correspondant Informatiques et Libertés, place de la Mairie, 91540 MENNECEY.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.